



PASS *Commerce et artisanat*

Une aide pour dynamiser les activités commerciales et artisanales sur le Val d'Ille-Aubigné

Le Val d'Ille-Aubigné, en partenariat avec la Région Bretagne, contribue au maintien et au développement des Très Petites Entreprises (commerçants et artisans), par la mise en place du Pass Commerce et artisanat.

Vous êtes entrepreneur ? Vous souhaitez réaliser des travaux d'investissements dans le cadre de votre création ou développement d'entreprise ? Vous avez besoin d'équipements pour votre activité ?

La Communauté de communes et la Région Bretagne s'associent pour vous aider à financer vos dépenses ! Ce dispositif prend la forme d'une subvention correspondant à 30 % des investissements éligibles plafonnés à 25 000 € HT, soit un maximum de 7 500 € d'aide.

Le financement de cette aide est assuré conjointement par la Région Bretagne et le Val d'Ille-Aubigné.

QUI PEUT Y PRÉTENDRE ?

Toute entreprise commerciale ou toute entreprise artisanale inscrite au Registre National des Entreprises (RNE) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), ou toute association inscrite au Répertoire National des Associations (RNA), qui exerce une activité commerciale ou artisanale correspondant aux services de proximité, services courants nécessaires à la population desservie, et dont le chiffre d'affaires est majoritairement constitué d'une clientèle de particuliers.

L'entreprise ou l'association ne doit pas dépasser les critères suivants :

- 7 salariés CDI équivalent temps plein maximum (hors Gérant/Président) ;
- 1 millions d'euros HT de chiffre d'affaires.

Communes de moins de 2 000 habitants - Andouillé-Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Guipel, Langouët, Mouazé, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Gondran, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Symphorien, Vieux-Vy-sur-Couesnon :

- Opérations éligibles : création (sauf commerce en zone d'activité économique), reprise, modernisation ou extension de toutes activités éligibles au PCA ;
- Aide financée à 50 % par la Région Bretagne et à 50 % par le Val d'Ille-Aubigné.

Communes entre 2 000 habitants et 5 000 habitants - La Mézière, Montreuil-sur-Ille, Montreuil-le-Gast, Saint-Aubin-d'Aubigné, Sens-de-Bretagne, Vignoc :

- Opérations éligibles : création, reprise, modernisation ou extension de toutes activités éligibles au PCA, en dehors des projets situés en zone d'activité économique ;
- Aide financée à 50 % par la Région Bretagne et à 50 % par le Val d'Ille-Aubigné.

Commune de plus de 5 000 habitants - Melesse :

- Opérations éligibles : création, reprise, modernisation ou extension de toutes activités éligibles au PCA situées dans le périmètre des centralités défini par le Plan local d'urbanisme intercommunal ;
- Aide financée à 30 % par la Région Bretagne et à 70 % par le Val d'Ille-Aubigné.

Pour savoir si votre activité est éligible, [contactez-nous !](#)

QUELLES SONT LES DEPENSES ÉLIGIBLES ?

- **Investissements immobiliers, de production et d'équipement** : travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité, la mise aux normes), équipements et matériel de production, investissements d'embellissement et d'attractivité ;
- **Investissements immatériels** : prestations de conseil et diagnostics (RSE, stratégie commerciale, etc) ;
- **Investissements matériels permettant d'améliorer les impacts environnementaux** (économies d'énergie, réduction des déchets, etc) ;
- **Numérisation, digitalisation** : prestations de conseil, formation, réalisation de site internet ou module e-commerce, matériel informatique.

Le montant plancher d'investissements subventionnables est fixé à 6 000 € HT.

QUI CONTACTER ?

Le montage des dossiers est assuré par les conseillers des chambres consulaires. Les dossiers sont ensuite instruits par les services du Val d'Ille-Aubigné.

- Commerçant, contactez la Chambre de Commerce et d'Industrie Ille-et-Vilaine : Madame Isabelle HEUZE : isabelle.heuze@ille-et-vilaine.cci.fr - 02 99 33 63 47.
- Artisan, rapprochez-vous de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Bretagne : Madame Rose DOUILLARD : rose.douillard@cma-bretagne.fr - 06 50 86 13 76.

Chaque entreprise qui sollicite l'aide Pass Commerce et artisanat bénéficie par ailleurs de conseils gratuits d'un technicien de l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes (ALEC).

Les objectifs sont de sensibiliser et d'accompagner les professionnels dans la rénovation énergétique performante de leur bâtiment et dans le choix des équipements. Des conseils d'écogestes sont également prodigués.

- Pour plus d'informations sur l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes : entreprise@alec-rennes.org - 02 99 35 23 50.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez joindre le service Développement Economique du Val d'Ille-Aubigné :

economie@valdille-aubigne.fr – 02 99 69 86 84.

Rendez-vous également sur le [site de la Région Bretagne](#).